

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

## COMMUNE DE BETTELAINVILLE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2013

| NOMBRE DE CONSEILLERS |    |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE :         | 15 |
| PRESENTS :            | 9  |
| VOTANTS :             | 14 |

L'an deux mille treize, le premier mars à vingt heures,  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mme LELEUX Aline,  
MM KIFFER René, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, FRANCOIS Christian, LEGEAY Christian,  
METHIA Yves, SABATIER Joël, VIGNALE Pascal

#### **Absents excusés :**

M. LECOMTE Dominique qui donne procuration de vote à KIFFER René  
M. DAGNEAUX Joël qui donne procuration de vote à KIFFER René  
M. RENEUX Guy qui donne procuration de vote à COUTURIER Jean-Marc  
M. GILLES Laurent qui donne procuration de vote à FRANCOIS Christian  
Mme RAMEAU Aline qui donne procuration de vote à DIOU Bernard  
M. DROUVIN Nicolas

Date de l'envoi de la convocation : 18 février 2013

#### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2012**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2012.

#### **2. Chasse communale – période 2013-2015 : désignation d'un estimateur pour les dégâts causés par le gibier**

Le Maire expose que Monsieur HOSCHAR Jacky, domicilié à Flévy, Ferme Saint Charles, désigné comme estimateur des dommages causés par le gibier durant la période de chasse du 02 février 2006 au 1<sup>er</sup> février 2015, lors de la réunion du Conseil Municipal le 03/02/2006 (point N°9), a donné sa démission suite à l'attribution du lot de chasse N°3 en sa faveur.

Vu la candidature de Monsieur RIQUET Jacky domicilié à Luttange,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Monsieur RIQUET Jacky domicilié à Luttange, 7 rue du Château d'eau, comme estimateur des dommages causés par le gibier durant la période de chasse du 02 février 2013 au 1<sup>er</sup> février 2015

*Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 0*

**3. Logement communal n°2 – 1 rue du Limousin : fixation du montant du loyer**

Le logement situé au 1 rue du Limousin, appartement n°2, a été libéré au 31/12/2012. Des travaux de rénovation ont été effectués : remise aux normes de l'électricité, peinture, révision des fenêtres, plomberie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer le nouveau loyer à 450 € suite aux travaux entrepris dans le logement.

*Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 0*

**4. Indemnisation assurance : store salle socioculturelle de Bettelainville**

Le Maire rappelle le sinistre survenu lors de la location de la salle socioculturelle des 2 et 3 juin 2012 (détérioration d'un store) qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur du loueur lequel, propose une indemnisation de 564,03 € correspondant à la facture payée à l'entreprise MENUISERIE SIMON pour le remplacement du store.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'indemnisation pour le remplacement du store, proposée par l'assureur du loueur, d'un montant de 564,03 €.

CHARGE le Maire d'en effectuer le recouvrement.

*Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 0*

**5. Divers**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Bettelainville, le 04 mars 2013

Le Maire :

R. KIFFER

